



Paiement des sous traitants

Par **passenger**, le **26/09/2013** à **22:03**

bonjour je suis auto entrepreneur , j'ai travaillé pour une entreprise mais celle-ci ne m'a pas tout payé le montant de mes factures , je n'ai pas signé de contrat de sous-traitance mais il m'a payé une partie en chèque et l'autre par virement , je peux prouver que j'ai travaillé pour lui , comment puis-je récupérer mon dû ?

Par **dmeyer**, le **02/10/2013** à **18:32**

Il convient d'adresser une première mise en demeure et le cas échéant, de saisir le tribunal compétent. De plus et dans la mesure où vous n'aviez qu'un seul client, il est envisageable de solliciter la requalification de votre situation d'auto-entrepreneur en contrat de travail. Si les circonstances le justifient, un tel argument devrait être de nature à obtenir un paiement rapide.

Bien à vous,

DM
06 72 70 09 57